

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE CENTRE ARDECHE
DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL
Report de la séance du 29 janvier 2026 absence de quorum

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de février, le Comité Syndical Centre Ardèche, dûment convoqué le 30 janvier 2026 par le Président, s'est réuni à Saint Julien en Saint Alban, sous la présidence de Monsieur François VEYREINC Président, en session ordinaire.

Mme Cindy VERMEIREN est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Titulaires : Madame Christine GIGON, et Messieurs Michel CONSTANT, François VEYREINC, Yann VIVAT.

Votes : 4

Report de séance, le quorum n'est donc plus requis.

Objet : Budget primitif 2026 et appel à participation pour les EPCI

Le Président présente le Budget Primitif 2026 et rappelle que tous les membres du Comité syndical ont reçus les documents afférents et la note de présentation.

En fonctionnement, ce budget 2026 s'élève à **456 413.32€**.

En investissement, le budget 2025 s'élève à **177 343.92€**.

Les participations intercommunales au fonctionnement du Syndicat mixte Centre Ardèche pour l'année 2026 sont prévues à hauteur de **4.30€ par habitant**.

Le Président propose que l'appel général auprès des intercommunalités du territoire, à hauteur de 4.30€, soit fractionné : 2.15 € en mars 2026 et 2.15 € septembre 2026.

La base de la population prise en compte est la population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2026 (INSEE).

Appel à participation	CAPCA 44 356hab.	CDC VAL'ÉYRIEUX 12 224 hab.	CDC Pays de LAMASTRE 6 666 hab.	TOTAL 63 246 hab.
Fonctionnement du SyMCA et actions SCoT 4.30 €	190 730.80€	52 563.20€	28 663.80 €	271 957.80€

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- Acceptent les propositions énoncées et votent le budget primitif au niveau du chapitre équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de **456 413.32€** pour la section fonctionnement et à hauteur de **177 343.92€** pour la section investissement.
- Fixent les participations selon le détail ci-dessus, à savoir :

Fonctionnement du SyMCA à 4.30€ par habitant pour l'ensemble des intercommunalités du Syndicat mixte Centre Ardèche, sur la base INSEE de la population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2026 ; l'appel à participation sera fractionné : 2.15 € en mars 2026 et 2.15 € septembre 2026.

- Mandatent le Président, pour signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le Président du SyMCA,
François VEYREINC



La secrétaire,
Cindy VERMEIREN

